

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 02 juillet 2025

DEL20250702_067

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet, à 18 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages, Mairie à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 juin précédent, par Monsieur Sébastien JAVOQUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 20

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX :

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;

REIGNIER-ÉSERY : Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOQUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 4

Absents excusés avec procuration : Didier EISACK a donné procuration à Billy MARQUET

Gianni GUERINI a donné procuration à Nadine PÉRINET, Denise GERELLI-FORT a donné procuration à Isabelle SAGE et André PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL,

Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Anne-Marie LALLIARD, David DE VITO,

Absents : Laurent CHIORINO, Ludovic WISZNIEWSKI ; Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Patricia DÉAGE

DEL20250702_067 - Dénomination du complexe intercommunal sportif et culturel

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2025-00021, en date du 28 mars 2025, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur, et en particulier sa compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (article 9.4),

CONSIDÉRANT l'opération du complexe intercommunal sportif et culturel sous co-maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Arve et Salève et de la commune de Reignier-Ésery ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment devrait être livré courant du premier trimestre 2026 et qu'il convient de lui donner un nom ;

CONSIDÉRANT la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le nom du complexe intercommunal sportif et culturel : groupe de travail commun à la communauté de communes et la commune, accompagné par une agence extérieure ;

Monsieur le Président souhaite rappeler en préambule que le Complexe Intercommunal Sportif et Culturel (CISC) est l'un des grands projets du territoire Arve et Salève. Pour répondre aux besoins des activités

sportives et culturelles aujourd'hui limitées dans leur développement faute d'infrastructure, le choix d'avoir un équipement moderne et innovant a été arrêté dès 2015.

Les deux co-maîtres d'ouvrage que sont la commune de Reignier-Ésery et la communauté de communes Arve & Salève, se sont engagés dans la construction de cet équipement qui sera bientôt le futur pivot de la politique culturelle et sportive locale.

Il rappelle la participation active de la commune de Reignier-Ésery et de la communauté de communes Arve & Salève à la construction, la gestion et l'animation de cet équipement.

Le Président note la volonté partagée entre les communes membres de doter l'équipement intercommunal à vocation sportive et culturelle d'un nom fédérateur et porteur de sens.

Il soulève l'importance de cet espace dans la vie quotidienne des habitants et sa vocation à rayonner au-delà du territoire intercommunal.

Cet équipement comprendra notamment :

- Un gymnase, un dojo, une base départementale de tennis (7 courts de tennis, 3 terrains de padel), une salle de préparation physique ;
- Une salle culturelle modulable (260 places assises / 563 debout),
- Une salle de réunion/formation, un hall d'accueil, une terrasse,
- Des bureaux pour le comité départemental de tennis de Haute-Savoie, pour Arve & Salève, et pour la commune de Reignier-Ésery ;

Ce lieu aura pour vocation d'accueillir une diversité de publics : scolaires, associations, habitants inscrits aux activités sportives et culturelles, artistes en résidence, spectateurs, familles, jeunes et seniors.

Cet équipement sera support au portage de valeurs fortes autour :

- d'une accessibilité : « d'un sport pour tous »,
- d'une démocratisation culturelle,

Et bien que situé à Reignier-Ésery, il a une vocation intercommunale et même départementale, en particulier pour son pôle tennis et pour sa scène culturelle.

Aussi, après différentes réflexions, c'est le nom "**Les Cimes**" qui a été retenu, du fait qu'il :

- Évoque les paysages alpins (Salève, Arve, massifs environnants),
- Suggère l'élévation, l'effort, le souffle et le mouvement,
- Reflète une ambition partagée pour la culture, le sport et le vivre-ensemble,
- Trace une ligne de vie reliant les activités physiques, artistiques et sociales dans un même espace, représentatif d'un lieu où l'on reprend son souffle autant que son mouvement
- Est suffisamment évocateur pour rayonner au-delà du périmètre local.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

– D'adopter Les Cimes comme nom officiel de l'équipement situé sur les parcelles cadastrées section F n°412,1403,1404,1405,1630,1946,3066

– De décliner l'identité visuelle, le logo et la signalétique autour de la dénomination Les Cimes.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à la majorité :

un vote contre : Rodolphe ARNOULD

- **APPROUVE** le nom Les Cimes pour l'équipement intercommunal à vocation sportive et culturelle ;
- **CONFIE** à Monsieur le Président la mise en œuvre de cette désignation et des actions de communication associées.

La Secrétaire de séance
Patricia DÉAGE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture, le 09/07/2025

Publié, le 09/07/2025